

DOCUMENTATION TECHNIQUE RELATIVE A LA REFORME DU R.N.A.

1. Description du support bande magnétique

Que ce soit pour la réactualisation du R.N.A. ou pour les mises à jour qui se feront dans l'avenir, la bande reprenant les différents attributaires de votre caisse et les bandes qui reprendront les mouvements intervenus dans votre répertoire doivent répondre aux caractéristiques suivantes :

- bande 9 pistes, caractères EBCDIC
- densité 1600 ou 6250 BPI
- enregistrement de longueur fixe : 120 octets
- facteur de blocage : maximum 100 enregistrements par bloc
(blocs de maximum 12.000 caractères)
- PAS d'étiquette magnétique

Le non respect d'une de ces caractéristiques provoquera le renvoi automatique de la bande.

2. Description des enregistrements

NUM ZONE	POS. DE	A	LONG	FORMAT	DESCRIPTION
1	1	3	3	ALPHA	Numéro de la Caisse
2	4	10	7	ALPHA	Numéro de l'affilié
3	11	21	11	ALPHA	Numéro de l'attributaire
4	22	52	31	ALPHA	Nom de l'attributaire
5	53	66	14	ALPHA	Prénom de l'attributaire
6	67		1	ALPHA	Initiale 2ème prénom
7	68		1	ALPHA	Initiale 3ème prénom
8	69	74	6	ALPHA	Date d'ouverture du droit
9	75	80	6	ALPHA	Date d'extinction du droit
10	81	86	6	ALPHA	Date de naissance de l'attributaire
11	87		1	ALPHA	Régime linguistique
12	88		1	ALPHA	Code mouvement
13	89	97	9	NUM	Numéro de suite
14	98	108	11	ALPHA	Numéro national
15	109	120	12	ALPHA	RESERVE
TOTAL			120		

3. Le listing d'accompagnement

Chaque bande magnétique sera accompagnée d'un listing qui permettra d'effectuer le contrôle du bon déroulement de la mise à jour du R.N.A.

Il reprend les données telles qu'indiquées sur un exemple joint en annexe 2.

4. La bande magnétique

L'identification de la caisse sera indiquée sur la bande (étiquette papier) avec le même libellé que sur le listing d'accompagnement.

Le numéro de la bande sera indiqué sur la bande. Ce numéro devra correspondre au numéro indiqué sur le listing d'accompagnement.

Pour des raisons de sécurité, les caisses prendront les mesures nécessaires afin de pouvoir fournir, le cas échéant, une copie du support pendant 10 jours ouvrables suivant la livraison du support magnétique.

exemple : une copie d'une bande expédiée à l'Office le **VENDREDI 3 NOVEMBRE 1989** devra rester disponible jusqu'au **17 NOVEMBRE**.

5. Conditions d'acceptation de la bande

- les dates doivent être sous forme **JJMMAA** et cohérentes

ex. : 120889 est date acceptée
310289 est une date incohérente
890212 n'a pas le bon format

exception : **0000AA** sera accepté comme date de naissance pour les cas dont on ne connaît que l'année de la naissance.

- le numéro de caisse (positions 1 à 3) de chaque mouvement doit être celui indiqué sur le listing d'accompagnement.

- le numéro d'affilié (positions 4 à 10) doit avoir un minimum de 6 positions alphanumériques cadrées à gauche, au besoin, des zéros seront rajoutés par vous, à gauche, pour atteindre les 6 positions.

ex. : l'affilié portant le numéro **A12** dans votre caisse sera répertorié au R.N.A. sous le numéro **000A12**. C'est ce numéro qui doit être communiqué à l'Office. Si votre système d'immatriculation de vos affiliés est en 7 positions, vous devez communiquer le numéro **0000A12**.

- le numéro d'attributaire (positions 11 à 21) doit avoir un minimum de 6 positions alphanumériques cadrées à gauche, au besoin, des zéros seront rajoutés par vous, à gauche, pour atteindre les 6 positions.

ex. : l'attributaire portant le numéro **B576** dans votre caisse sera répertorié au R.N.A. sous le numéro **00B576**. C'est ce numéro qui doit être communiqué à l'Office. Si votre système d'immatriculation de vos attributaires est en 7 positions, vous devez communiquer le numéro **000B576**.

- le régime linguistique (position 87) doit être :

- 1 pour les attributaires francophones
- 2 pour les attributaires néerlandophones
- 3 pour les attributaires germanophones.

toute autre valeur est erronée.

- la zone numéro de suite (positions 89 à 97) doit commencer à 1 pour le premier mouvement communiqué sur la bande et être incrémentée d'une unité à chaque mouvement. Le dernier numéro de suite reprendra donc le nombre total d'enregistrements présents sur la bande. Il doit correspondre au nombre indiqué sur le listing d'accompagnement.
- les zones date d'ouverture du droit (position 69 à 74) et date d'extinction (position 75 à 80) ne peuvent pas être remplies simultanément.
- le code de mouvement (position 88) doit être blanc lors de la réactualisation du R.N.A., le 1er octobre 1989. Dans les bandes de mise à jour :
 - la lettre "N" y sera enregistrée lorsque l'avis d'ouverture concernera un nouvel attributaire (zone blanche pour les autres cas). En ce qui concerne la signification de la lettre "N", il y a lieu de se référer à la définition du premier droit aux allocations familiales qui est donnée par la circulaire C.O. 1216 (Section I, C - 1 -) du 26 juin 1988.
 - la lettre "M" y sera enregistrée lorsqu'il s'agit d'une modification d'une ou plusieurs données du R.N.A. Les avis d'ouverture et d'extinction qui concernent la modification devront être simultanés.
- le numéro national est optionnel pour la réactualisation. S'il est présent, il ne sera pas mémorisé sur le R.N.A.